

# FORMATION

## PRENDRE EN COMPTE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ECOLES ET LES CRECHES

Contrairement aux idées reçues, nous passons 80% de notre temps dans les lieux clos où nous respirons un air plus pollué qu'à l'extérieur. Les écoles ainsi que les crèches ne sont pas exemptes de ce phénomène. En effet, les sources de pollution peuvent y être nombreuses (humidité, revêtements, produits ménagers, mobilier, fournitures scolaires...) et avoir des impacts, à plus ou moins long terme, sur notre santé.

Les enfants représentent une population sensible vis-à-vis de cette pollution spécifique et nous savons aujourd'hui que cette problématique n'est pas à négliger.

Depuis le 1er janvier 2018, la réglementation impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

L'**APPA**, forte de son expérience, propose une formation en distancielle, à destination des collectivités. Les objectifs de cette formation sont de faire connaître les enjeux de la qualité de l'air intérieur, la réglementation en vigueur et surtout les principaux leviers qui permettent d'améliorer la qualité de l'air respiré dans ces lieux.



### Objectifs

#### La formation permettra aux participants de :

- **Savoir** identifier les différentes sources de pollution de l'air dans les écoles et les crèches
- **Connaître** les bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur et mettre en œuvre un plan d'action
- **Découvrir** des ressources, des retours d'expérience ainsi que les outils disponibles
- **Connaître** la réglementation

**A l'issue de la formation**, les participants seront en mesure d'**identifier les principales sources de pollution** de l'air intérieur des écoles et crèches et de **proposer des actions** pour améliorer la qualité de l'air respiré dans ces structures.

### Prérequis

Cette formation s'adresse aux **élus, agents des communes et intercommunalités** (services techniques, service environnement, service petite enfance) et aux gestionnaires/directeurs d'EAJE des **Hauts-de-France**.

#### Prérequis techniques :

Cette formation se déroule à distance. Les participants doivent être équipés d'un ordinateur, d'un accès internet, d'un micro et d'une webcam.



### 1ère demi-journée

- Enjeux et contexte de la qualité de l'air intérieur
- Principales sources de pollution de l'air dans les écoles et crèches
- Effets sur la santé des polluants de l'air intérieur
- Les bonnes pratiques

**+ Un module sur la réglementation à suivre en asynchrone entre les deux sessions (temps nécessaire 30 minutes)**

### 2ème demi-journée

- Focus sur certaines problématiques : renouvellement de l'air, produits d'entretien, ...
- Retours d'expériences de collectivités
- Présentation des outils disponibles
- Echanges sur les actions à envisager par les participants

## Modalités pédagogiques

- La formation alternera : présentation d'éléments de contexte scientifiquement validés, exercices individuels et collectifs, conseils pratiques à transmettre et appliquer, outils de sensibilisation et retours d'expérience.
- Chaque participant bénéficiera de **documents et de ressources** remis dans un dossier de partage.
- **Evaluation** : un test de connaissance sera proposé en début et à la fin de la session et permettra aux stagiaires de mesurer leur progression.
- Le formateur s'appuiera sur une **présentation PowerPoint** régulièrement mise à jour grâce à la veille scientifique.

## Modalités pratiques

- ❖ **Durée** : 7 heures
- ❖ **Lieu** : En ligne via le logiciel ZOOM
- ❖ **Nombre de participant limité** : Minimum de 8 participants / Maximum de 14 participants
- ❖ **Tarif** : 1300 € TTC pour le groupe **ou** 350 € TTC par personne
- ❖ Une **confirmation d'inscription** vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant la formation
- ❖ A l'issue de la formation un **questionnaire de satisfaction** sera proposé et une **attestation de présence** sera envoyée à chaque participant
- ❖ **Accessibilité PSH** : Un(e) Français(e) sur cinq est porteur d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. N'hésitez pas à contacter la Référente Handicap de l'APPA – **Claire Brazey** [claire.brazey@appa.asso.fr](mailto:claire.brazey@appa.asso.fr) pour formuler une demande liée à un besoin spécifique. L'équipe de l'APPA tentera d'y répondre aux mieux.
- ❖ **Pour connaître les dates de formation, n'hésitez pas à nous contacter** : [formation@appa.asso.fr](mailto:formation@appa.asso.fr)

Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH, FIPHFP.

*L'APPA est signataire de la Charte de Progrès de la Ressource Handicap Formation des Hauts-de-France.*

L'APPA est organisme de formation enregistré sous le numéro 11940629894 et certifié QUALIOPI.

Retrouvez le Règlement Intérieur des formations sur :  
[APPA – règlement intérieur](#)

Satisfaction globale



4,5 / 5

Utilité dans la pratique professionnelle



4,5 / 5

*Satisfaction des participants pour l'ensemble des formations QAI ERP sur l'année 2022*

